

Objet : Gens du voyage – Ouverture du terrain d'accueil des gens du voyage situé dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage,

Vu la circulaire d'application n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal de la Ville d'Albertville du 20 décembre 1991 réglementant le fonctionnement du terrain d'accueil des gens du voyage situé dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage pour la période 2019 – 2025, approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Arlysère et son article 3-5 rappelant la compétence obligatoire exercée par la Communauté d'Agglomération Arlysère en matière d'accueil des Gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,

Vu l'arrêté n°2018-043 pris par la Communauté d'Agglomération Arlysère le 28 mars 2018 relatif à la fermeture de l'aire d'accueil d'Albertville du 8 juin 2018 au 15 janvier 2020 afin de réaliser les travaux de nettoyage, sécurisation et de mise en conformité,

Vu l'arrêté n°2020-006 pris par la Communauté d'Agglomération Arlysère le 9 janvier 2020 relatif à la prolongation de la fermeture de l'aire d'accueil d'Albertville jusqu'au 28 février 2020 inclus afin de réaliser les travaux de nettoyage, sécurisation et de mise en conformité,

Vu l'arrêté n°2020-043 pris par la Communauté d'Agglomération Arlysère le 27 février 2020 relatif à la prolongation de la fermeture de l'aire d'accueil d'Albertville jusqu'au 5 mars 2020 inclus afin de réaliser les travaux de nettoyage, sécurisation et de mise en conformité,

Vu la délibération n°29 prise par la Communauté d'Agglomération Arlysère le 12 décembre 2019 relatif à la tarification, au règlement intérieur et à la convention d'occupation de l'aire d'accueil à Albertville,

Vu le permis d'aménager N° PA07301119D3002 du 16 août 2019,

Considérant l'obligation de se conformer au schéma départemental d'accueil des Gens du voyage,

Considérant les travaux ayant justifié la fermeture temporaire de l'aire,

Considérant la réception des travaux en date du 20 février 2020,

Considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date des 27 février et 3 mars 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La réouverture de l'aire d'accueil d'Albertville située dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD90 à Albertville est fixée au 6 mars 2020.

ARTICLE 2 :

Le stationnement se fera dans le respect des modalités définies dans la délibération N°29 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera :

- affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Arlysère,
- affiché à l'entrée du terrain d'accueil des Gens du voyage d'Albertville
- publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Arlysère

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, M. le Maire d'Albertville, au Commissariat d'Albertville et à la SASSON.

Fait à ALBERTVILLE, le 4 mars 2020

Le Président

Franck LOMBARD

